



Natura 2000

RHIN, RIED, BRUCH

Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
L'Europe investit dans les zones rurales



Site Natura 2000 Rhin Ried Bruch



Prairies inondées de l'illwald, Crédits photo Ville de Sélestat

Rapport de synthèse 2009-2015 Animation du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch

Octobre 2016

TABLE DES MATIERES

1. Le site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch	3
Le réseau Natura 2000 européen.....	3
Six zones Natura 2000 au titre des Directives Habitats et Oiseaux.....	3
Cinq territoires en plaine rhénane	3
Des habitats de zones humides à préserver.....	4
Des espèces remarquables à protéger	5
2. Le Document d'objectifs du site Natura 2000	6
Un DOCOB validé en 2007	6
Des enjeux à long terme.....	6
Des actions concertées pour tous les milieux	7
Des fiches détaillées pour mettre en œuvre les contrats	8
Une cartographie des habitats et des espèces utile à tous.....	8
3. La Région animatrice du DOCOB	9
Une mission de pilotage, de coordination des actions et d'opérateur des MAEC.....	9
Un réseau de partenaires aux côtés de la Région	9
Un comité de pilotage avec tous les acteurs du territoire	9
Des études pour mieux cibler les actions.....	10
Des actions de communication pour informer et sensibiliser.....	11
4. Des outils contractuels pour mettre en œuvre le DOCOB	12
La Charte Natura 2000 Rhin Ried Bruch : pour de bonnes pratiques de gestion des milieux.....	12
Les contrats Natura 2000 Rhin Ried Bruch : pour des actions de restauration des milieux	13
Les étapes de montage d'un contrat Natura 2000.....	13
Autres actions permettant de réaliser les objectifs du DOCOB Rhin Ried Bruch.....	15
5. Bilan de chartes et contrats 2009-2015	16
Une évolution positive avec plus de contrats et de chartes signés	16
Des chartes signées par les communes sur le site Rhin Ried Bruch.....	16
Des contrats forestiers et « ni agricoles ni forestiers » signés sur le site Rhin Ried Bruch	17
Les MAEC : des pratiques agricoles plus favorables aux habitats et espèces Natura 2000	17
Des enjeux forts pour les contrats agricoles (MAEC) du site Rhin Ried Bruch.....	19
Un engagement important des exploitants malgré le contexte national des MAEC.....	19
6. Zoom sur le bilan du PAEC Ried de l'Ill et bande rhénane	20
Une animation concertée et réalisée sur tout le territoire	20
Une souscription importante malgré les contraintes nouvelles	20
Des mesures écologiques en augmentation	21
Le succès de la mesure spécifique aux éleveurs	21
Des mesures à suivre et à évaluer sur la durée.....	21

1. Le site Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch

Le réseau Natura 2000 européen

Natura 2000 est un réseau d'espaces naturels qui s'étend à travers toute l'Europe, et qui vise la préservation de la diversité biologique autrement dit à protéger les milieux sensibles, les plantes et les animaux les plus menacés. Il est basé sur deux directives européennes :

- la directive « HABITATS » n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- la directive OISEAUX n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Le réseau Natura 2000 comprend deux types de zones, désignées sous l'appellation de sites Natura 2000 :

- des Zones de Protection Spéciale (ZPS) classées pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive "Oiseaux", ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue sur le territoire est régulière ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées pour la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats.

Six zones Natura 2000 au titre des Directives Habitats et Oiseaux

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch comprend 6 sites Natura 2000 qui se superposent.

Deux Zones Spéciales de Conservation, désignées au titre de la Directive Habitats :

- Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin (FR4201797),
- Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin (FR402000),

Quatre Zones de Protection Spéciale, désignées au titre de la Directive Oiseaux :

- Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg (FR4211811),
- Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim (FR4211810),
- Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village-Neuf (FR4211812),
- Ried de Colmar à Sélestat, partie bas-rhinoise (FR4212813).

Quelques chiffres

6 sites N2000

2 ZSC

4 ZPS

38 428 ha

106 communes

Cinq territoires en plaine rhénane

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch couvre une superficie de 38 428 ha et s'étend sur la bande rhénane, le Ried de l'III, le Bruch de l'Andlau, le Ried de la Zembs, et le Ried du Dachsbach.

Territoire	Communes du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	Nombre
Ried de l'III 67	Baldenheim, Benfeld, Ebersheim, Ebersmunster, Elsenheim, Erstein, Heidolsheim, Hilsenheim, Huttenheim, Kogenheim, Matzenheim, Mussig, Muttersholtz, Nordhouse, Ohnenheim, Orschwiller, Osthuse, Sand, Sélestat. Sermersheim,	20
Ried de l'III 68	Colmar Grussenheim, Guémar, Holtzwihr, Illhausern, Muntzenheim, Ostheim, Riedwihr, Saint-Hippolyte,	9
Bruch de l'Andlau	Blaesheim, Geispolsheim, Hindisheim, Krautergersheim Meistratzheim, Schaeffersheim, Uttenheim, Westhouse	8
Ried de la Zembs	Herbsheim, Rossfeld, Witternheim	3
Ried du Dachsbach	Bernardswiller, Obernai, Niedernai	3
Bande rhénane 67	Artolsheim, Auenheim, Beinheim, Booftzheim, Bootzheim, Dalhunden, Daubensand, Dieboldsheim, Drusenheim, Eschau, Fort-Louis, Friesenheim, Gambsheim, Gerstheim, Herrlisheim, Illkirch-Grafenstaden, Kilstett, La Wantzenau, Lauterbourg, Mackenheim, Marckolsheim, Mothern, Munchhausen, Neuhaeusel, Obenheim, Offendorf, Plobsheim, Rhinau Roeschwoog, Roppenheim, Rountzenheim, Saasenheim, Schoenau, Seltz, Sessenheim, Stattmatten, Strasbourg, , Sundhouse,	38
Bande rhénane 68	Algolsheim, Artzenheim, Balgau, Baltzenheim, Bantzenheim, Bartenheim, Biesheim, Blodelsheim, Chalampé, Fessenheim, Geiswasser, Heiteren, Hombourg, Kembs, Kunheim, Nambenheim, Niffer, Obersaasheim, Ottmarsheim, Petit Landau, Rosenau, Rumersheim-le-Haut, Saint-Louis, Village-neuf, Vogelgrün, Vogelsheim	26
TOTAL		106

Des habitats de zones humides à préserver

Le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch accueille des milieux diversifiés, principalement des zones humides : cours d'eau phréatiques, forêts alluviales, prairies inondables, pelouses sèches à Orchidées...

Ces milieux sont en grande partie classés habitats Natura 2000 au titre de la Directive Habitats. On compte ainsi 4 habitats forestiers (dont l'habitat prioritaire Forêts alluviales à Aulne et Frêne-91E0*), 6 habitats ouverts (dont les habitats prioritaires pelouses sèches avec orchidées -6210* et Marais calcaires -7210*), et 6 habitats aquatiques.

Quelques chiffres

16 habitats / Directive Habitats

36 espèces / Directive Habitat

40 espèces / Directive Oiseaux

Milieu	Habitats Natura 2000 classés à la Directive Habitats (annexe I) du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	Code Habitat Natura 2000
Habitats de milieux ouverts	Prairies maigre de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
	Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	6430
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco brometalia</i>) (Habitat prioritaire si site d'orchidées remarquables)	6210 (6210*)
	Bas-marais calcaires	7230
	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davalianae</i>	7210*
Habitats forestiers	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0*
	Chênaies pédonculées – Frênaies à Charmes	9160
	Chênaies charmaies	9170
Habitats aquatiques	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de <i>Ranunculion flutantis</i> et du <i>Callitricho batrachion</i>	3260
	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140
	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	3270
	Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes	3130

Habitats du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch



Le Vieux Rhin, Barre d'Istein
Crédits photo Région



Forêt alluviale à Kembs
Crédits photo Région - Badias



Prairie de fauche du Ried de l'III
Crédits photo Région

Des espèces remarquables à protéger

Il abrite également des espèces reconnues d'intérêt européen par les Directives Habitats (annexe II) : poissons, mammifères, libellules, papillons, Coléoptères, mollusques, amphibiens, crustacés et plantes, et par les oiseaux de la Directive Oiseaux (annexe I). Le Courlis cendré, espèce très menacée en Alsace, présente dans le Ried de l'III, est inscrite à l'annexe II/2 de la Directive Oiseaux.

Groupe	Espèces classées aux Directives Habitats (Annexe II) et Oiseaux (Annexe I) du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	Nombre
Faune		
Oiseaux	Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Cygne de Bewick, Cygne chanteur, Harle piette, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Pygargue à queue blanche, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Balbuzard pêcheur, Faucon émerillon, Faucon pèlerin, Marouette ponctuée, Râle des genêts, Grue cendrée, Combattant varié, Chevalier sylvain, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Guifette noire, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Pic cendré, Pic noir, Pic mar, Alouette lulu, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique, Pie-grièche écorcheur	40
Poissons	Chabot, Loche d'étang, Loche de rivière, Bouvière, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Lamproie fluviatile, Grande Alose, Alose feinte, Saumon atlantique, Aspe, Blageon	12
Mammifères	Loutre d'Europe, Castor d'Europe, Vespertillon de Bechstein, Vespertillon à oreilles échancrée, Grand Murin	5
Libellules	Leucorrhine à gros thorax, Agrion de mercure, Cordulie à corps fin, Gomphe serpentifère	4
Papillons	Azuré de la sanguisorbe, Azuré des paluds, Cuivré des marais	3
Coléoptères	Lucane cerf-volant, Pique-prune, Grand capricorne	3
Mollusques	Vertigo des moulins ; Vertigo étroit, Moule de rivière	3
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune, Triton crêté	2
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	1
Flore		
Plantes	Fougère d'eau, Ache rampante, Dicrane vert	3
	TOTAL	76

Espèces du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch



Sterne pierregarin
Crédits photo Région – Gissy



Loutre d'Europe
Crédits photo Région, Cordier



Azuré des paluds
Crédits photo Nicols Buhrel, LPO



Cuivré des marais
Crédits photo ONF, LD



Saumon atlantique
Crédits photo Région L. Schwebel S.Marbach



Lucane cerf-volant
Crédits photo Région – Wioland

2. Le Document d'objectifs du site Natura 2000

Un DOCOB validé en 2007

Le Document d'objectif du site Natura 2000 (DOCOB), élaboré par l'Etat et validé par le comité de pilotage en 2007, a pour objectif principal la préservation des habitats et des espèces Natura 2000, tout en prenant en compte l'activité présente sur le site (économique, touristique...). Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Vu la taille importante du site, le DOCOB a été décliné en DOCOBS sectoriels avec un diagnostic, des enjeux et propositions d'action à une échelle locale :

- Secteur 1 : Lauterbourg à Offendorf
- Secteur 2 : Gamsheim à Plobsheim
- Secteur 3 : Nordhouse à Rhinau
- Secteur 4 : Sundhouse à Marckolsheim
- Secteur 5 : Artzenheim à Chalampé
- Secteur 6 : Vogelgrün à Village-neuf
- Secteur 7 : Ried de l'III, Ried de la Zembs, Bruch de l'Andlau, Ried du Dachsbach



Quelques chiffres

7 Docobcs sectoriels avec des actions à initier sur le terrain via des contrats Natura 2000.

4 enjeux dont en priorité la préservation de la fonction alluviale

34 fiches action

Des enjeux à long terme

Ces enjeux et objectifs de conservation concernent à la fois les ZSC et les ZPS : ils sont liés à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire listés par les Directives Habitats et Oiseaux. Ils s'inscrivent à une échelle globale, sur le long terme et dans la continuité des efforts consentis depuis plusieurs décennies pour la préservation des richesses naturelles de la bande rhénane et des Rieds.

Thème	Enjeux du DOCOB Rhin Ried Bruch	Objectifs généraux
Fonction alluviale (Thème prioritaire)	Préserver / restaurer la dynamique fluviale et l'inondabilité des milieux Préserver / restaurer le caractère alluvial des forêts et les espèces caractéristiques Préserver la mosaïque de milieux naturels et le caractère humide des prairies, roselières et forêts alluviales dans les Rieds	Accroître les apports d'eau du Rhin dans les massifs alluviaux au plus près du régime hydrologique de ce fleuve Dynamiser les écoulements d'eau dans les massifs alluviaux pour favoriser les phénomènes d'érosion et de rajeunissement des habitats aquatiques et forestiers Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et les échanges d'eaux entre les zones alluviales et les cours d'eau
Naturalité - biodiversité des habitats forestiers	Optimiser le rôle et la richesse écologique des forêts alluviales Favoriser l'expression de la biodiversité forestière	Accroître la naturalité et la complexité des habitats forestiers par une gestion extensive Garantir les deux caractéristiques des forêts rhénanes : richesse en espèces ligneuses autochtones et structure complexe Favoriser la restauration des peuplements artificialisés Préserver l'intégrité du foncier forestier (surface, non fragmentation), notamment pour l'habitat forestier
Naturalité - biodiversité des habitats ouverts	Stopper la disparition, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels ou semi-naturels ouverts Enrayer la perte de biodiversité due à l'intensification des modes de gestion Maintenir les prairies et leur entretien dans l'activité économique	Garantir la préservation ou encourager la reconquête d'ensembles prairiaux vastes et interconnectés Favoriser une gestion extensive des prairies et pelouses sèches Assurer la protection et la conservation pérenne des sites les plus remarquables Maintenir / restaurer la mosaïque d'habitats : forêts, prairies, cours d'eau, roselières et marécages, notamment les zones palustres et les milieux prairiaux
Naturalité - biodiversité des habitats aquatiques	Favoriser les processus dynamiques dont dépendent les habitats aquatiques Préserver / retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité de ces milieux Rendre aux cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole	Accroître la diversité du milieu physique des cours d'eau et de leur ripisylve Améliorer la qualité physico-chimique des eaux d'écoulement superficielles et souterraines Assurer la conservation des milieux d'eau stagnante

Des actions concertées pour tous les milieux

La démarche Natura 2000 vise à assurer la conservation des milieux naturels et des espèces, en tenant compte du contexte socio-économique, dans une perspective de développement durable et via un mode contractuel plutôt que réglementaire. Les actions proposées et mises en œuvre tiendront compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales.

Elles ont été définies en concertation avec l'ensemble des acteurs pour être adaptées au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation (état écologique) des habitats naturels et des populations des espèces concernées par les directives Natura 2000 Habitats et Oiseaux.

Les actions du DOCOB sont répertoriées sous forme de fiches, classées en 5 catégories (milieux ouverts, forestiers, aquatiques, activités de loisirs, actions transversales).

Les 34 fiches actions du DOCOB du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	
Milieux ouverts	
MO1	Restauration de pelouses sèches
MO2	Restauration de prairies humides
MO3	Entretien des pelouses sèches
MO4	Entretien des prairies humides oligotrophes et des bas marais
MO5	Entretien des prairies maigres de fauche
MO6	Entretien des mégaphorbiaies
MO7	Entretien des prairies à enjeu pour papillons d'intérêt communautaire
MO8	Entretien des jachères au bénéfice d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire
Milieux forestiers	
MF1	Favoriser le sous-étage dans les forêts alluviales artificialisées
MF 2	Création d'îlots de vieillissement en forêts alluviales avec sylviculture
MF 3	Création d'îlots de sénescence en forêts alluviales avec sylviculture
MF 4	Diversification et structuration des ripisylves
MF 5	Création de ripisylves
MF 6	Diversification des ripisylves par bouturage de saules, aulnes et peupliers sauvages
MF 7	Préservation des saules têtards et de la mégaphorbiaie alluviale associée
Milieux aquatiques	
MA 1	Entretien des mares et milieux stagnants
MA2	Restaurer l'espace de liberté des cours d'eau (zone de divagation)
MA3	Gestion raisonnée des embâcles
MA4	Restauration du lit mineur
MA5	Création de mares et milieux stagnants
MA6	Assurer la continuité piscicole dans les deux sens (remontée et descente)
MA7	Préserver et redynamiser les zones humides : marais à <i>Cladium</i> , roselières, cariçaies,...
MA8	Restauration et entretien des berges
MA9	Limiter les pollutions de l'eau en application du SAGE et de la Directive Cadre sur l'Eau
MA10	Reconnexion et redynamisation de cours d'eau
MA 11	Gestion raisonnée de la prolifération végétale aquatique et faucardage
MA 12	Aménagement des ouvrages de franchissement des cours d'eau pour la faune subaquatique
Activités de loisirs	
ML 1	Informier et sensibiliser le public
ML 2	Définir des itinéraires de fréquentation
ML 3	Renforcer les mesures de surveillance
ML 4	Adapter la circulation automobile sur l'île du Rhin (Vogelgrun à village Neuf)
Thématiques transversales	
MT1	Compléter les données sur les espèces d'intérêt communautaire peu connues
MT2	Lutte contre les espèces exogènes invasives
MT3	Maîtrise foncière ou d'usage en faveur de sites naturels remarquables

Des fiches détaillées pour mettre en œuvre les contrats

Pour l'action concernée, chaque fiche détaille les différents aspects de l'action :

- Enjeux du DOCOB correspondants,
- Objectifs de l'action,
- Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés par l'action,
- Résultats attendus pour les habitats et espèces ciblés.
- Bénéfices écologiques associés de cette action.

Puis des prescriptions techniques sont données sur l'action de terrain à entreprendre :

- Contexte, description technique, recommandations,
- Bonnes pratiques associées à l'action,
- Références techniques et financières (évaluation du coût),
- Moyens de mise en œuvre (contrats),
- Conseils techniques, points de contrôle,
- Indicateur dévaluation du succès de l'action.

Les actions citées dans le DOCOB correspondent à des contrats pouvant être mis en œuvre sur le site Natura 2000, en fonction des différents milieux. Chaque nouveau projet de contrat Natura 2000 doit correspondre aux fiches actions et aux contrats énumérés dans le DOCOB pour être éligible.

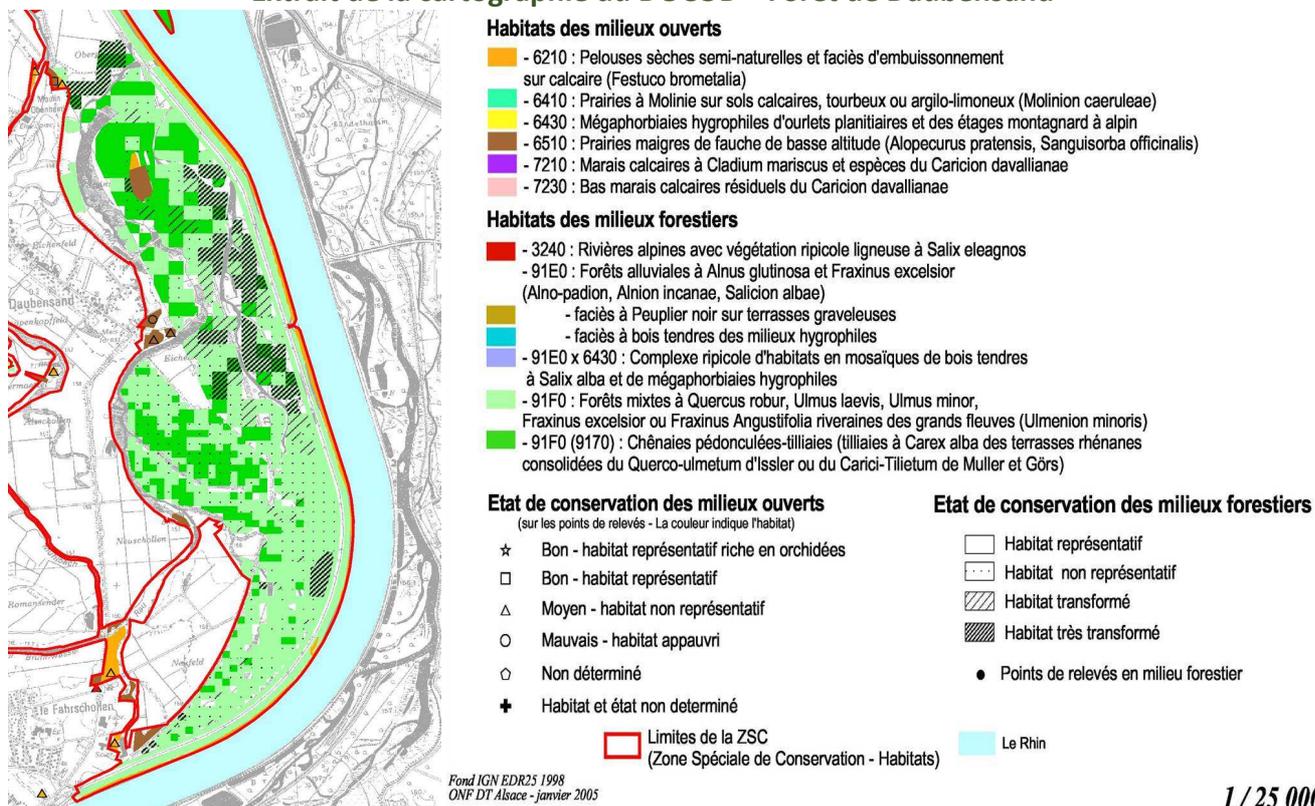
Une cartographie des habitats et des espèces utile à tous

Le DOCOB constitue également une référence en termes de cartographie. Suite à des études réalisées pendant son élaboration, une cartographie des habitats et espèces du site Natura 2000 a été réalisée. Cette cartographie sert jusqu'à aujourd'hui de source d'information pour tous (mise en ligne sur le site de la DREAL) et de référence :

- pour toutes les études réglementaires faisant référence à Natura 2000 (études d'impact, études loi sur l'eau), et pour les études d'incidence Natura 2000
- pour la définition des contrats Natura 2000 (contrats, MAEC,...),

Une cartographie complémentaire des habitats a été réalisée en 2011 par la Région, afin de compléter des données sur le site Natura 2000.

Extrait de la cartographie du DOCOB – Forêt de Daubensand



1 / 25 000

3. La Région animatrice du DOCOB

Une mission de pilotage, de coordination des actions et d'opérateur des MAEC

Vu la dimension régionale du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch et son implication sur les secteurs Ried de l'III et bande rhénane, la Région a proposé sa candidature pour la mise en œuvre du DOCOB. Suite à une consultation des collectivités, elle a été désignée Présidente du comité de pilotage et structure animatrice du DOCOB du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch par arrêtés préfectoraux en février 2009. Ce mandat de 3 ans a été renouvelé en 2012, puis en 2015 (2015-2018).

La responsabilité de la Région consiste à animer le comité de pilotage, à coordonner et mettre en œuvre les actions du DOCOB, à réaliser des études et des actions de communication, et à assurer la gestion technique, administrative et financière du projet. Cette mission comprend également le rôle d'opérateur des mesures agro-environnementales et climatiques sur le Ried de l'III et la bande rhénane bas-rhinoise.

Un réseau de partenaires aux côtés de la Région

La Région s'appuie sur un réseau de partenaires pour la mise en œuvre des actions du DOCOB, en fonction de leurs domaines de compétences. Les projets proposés par les partenaires sont validés par la Région au regard de la conformité avec le DOCOB puis présentés aux instances délibérantes. Ces dépenses font l'objet d'une demande de financement annuelle auprès de l'Union européenne et de l'Etat au titre du Plan de développement rural (FEADER 2014-2020) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique européenne Natura 2000.

Les partenaires ayant déjà participé à l'animation et/ou y participant en 2016 sont les suivants :

Partenaires de l'animation du DOCOB	Animation	Etudes	Sensibilisation	MAEC
Office National des Forêts (ONF)	X			
Centre Régional pour la Propriété Forestière (CRPF)	X			
Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	X			
Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)		X	X	
Association BUFO		X		
Conseil Départemental du Bas-Rhin		X		X
Conseil Départemental du Haut-Rhin				X
Conservatoire botanique d'Alsace		X		
Strasbourg Eurométropole	X	X		
Ville de Sélestat	X			
Petite Camargue Alsacienne	X			
Conservatoire des Sites Alsaciens	X			
Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale			X	
Chambre régionale d'Agriculture		X		X

Un comité de pilotage avec tous les acteurs du territoire

Le comité de pilotage a pour mission la validation des grandes orientations du programme d'animation. Il se compose des collectivités et de leurs groupements concernés par les zonages Natura 2000, des préfetures, sous-préfetures, et représentants de l'Etat, des usagers (chambres d'agriculture, agences touristiques, associations de préservation du patrimoine naturel, ...) et des gestionnaires.

Il se réunit tous les un an et demi sous la présidence d'un élu du Conseiller régional :

- Adrien Zeller, Président du Conseil Régional d'Alsace, a présidé les Copils de 2007 et 2009,
- Monique Jung, vice-Présidente du Conseil régional d'Alsace, a présidé les Copils de 2012, 2013 et 2015

Quelques chiffres
240 membres du Copil
4 collègues
4 réunions depuis 2009

Les réunions des Copils Natura 2000 Rhin Ried Bruch ont porté sur les points suivants :

Réunion	Date du Copil Natura 2000	Enjeu spécifique	Sujets abordés
N°1	Juin 2007	Validation du DOCOB général et des DOCOBs sectoriels	
N°2	17 mars 2009	Transfert de compétence de l'Etat au Conseil Régional Principe d'une Réunion commune des Copils des 6 sites	Présentation du bilan de l'année 2008 Modalités d'animation 2009-2012 : validation du principe d'une animation partenariale et définition des missions
N°3	2 février 2012	Journée mondiale des zones humides – réunion commune avec RAMSAR Renouvellement du mandat d'animation et de présidence du Copil pour la Région	Point sur les actions engagées en 2009-2011 (présentation d'exemples de contrats MAE, forestiers, ni-agricoles ni forestiers et de chartes déposés, plan de gestion de la fréquentation Ried de l'III)
N°4	9 décembre 2013	Actualisation de la Charte du site Natura 2000 Validation du recalage du périmètre des ZPS et ZSC du site Natura 2000	Point sur les actions engagées en 2012 et 2013 sur les milieux ouverts (notamment études d'évaluation des MAE) et les milieux forestiers
N°5	20 mai 2015	Validation des Projets agro-environnementaux et climatiques engagés sur le site Natura 2000 Renouvellement du mandat d'animation et de présidence du Copil pour la Région	Point sur les actions engagées en 2014 et 2015 (notamment étude sur le mollusque <i>Vertigo moulinsiana</i> , présentation du projet agro-environnemental Ried de l'III et bande rhénane, contrats Natura 2000),

Des études pour mieux cibler les actions

Des études ont été réalisées pour affiner les connaissances des habitats et espèces du site Natura 2000 et pour pouvoir mieux orienter les actions de gestions proposées à la suite du DOCOB.

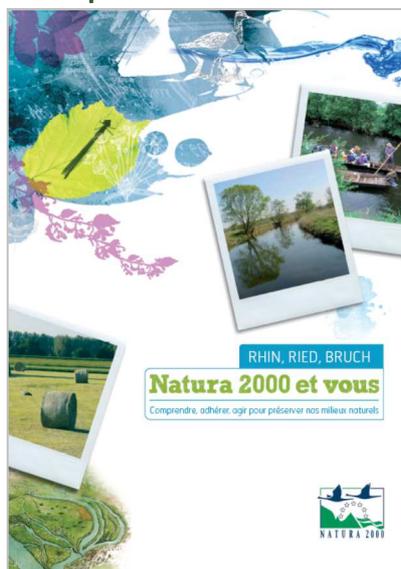
Etude financée dans le cadre de l'animation Natura 2000	Date de réalisation	Objectif / Résultats (pour plus de détail se référer aux études)
Cartographie complémentaire des habitats Natura 2000	2011 - ECOLOR -	Compléments cartographiques d'identification des habitats suite notamment aux extensions du site Natura 2000 (Ried du Dachsbach)
Bilan des mesures agroenvironnementales sur le Ried de l'III et la bande rhénane	2012 – Florian Olivrin Stage Région	Bilan quantitatif et qualitatif des MAET en cours sur le Ried de l'III et la bande rhénane
Nidification du Busard des roseaux sur les Rohrmatten à Sélestat	2012 - LPO	Situation, préconisations de gestion relatives à la chasse
Evaluation des mesures agro-environnementales sur l'avifaune des prairies : Courlis cendré, Alouette des champs, Bruant proyer	2013 - LPO	Etude des effectifs des espèces, des MAET favorables, et des préconisations de gestion. Effectifs du Courlis en constante diminution ; nécessité de grands espaces prairiaux en fauche tardive pour enrayer le déclin.
Evaluation des mesures agroenvironnementales sur la flore et les papillons (Azurés des paluds et de la Sanguisorbe)	2013-2014 ECOLOR	Evaluation des impacts en fonction des mesures MAET. Les MAET ont permis d'améliorer légèrement la qualité phytosociologique des habitats prairiaux Natura 2000. Les mesures spécifiques papillons ainsi que les bandes non fauchées sont favorables aux Azurés.
Répartition du mollusque <i>Vertigo moulinsiana</i> sur l'île du Rohrschollen	2014 - Strasbourg Eurométropole – Malacologue	Deux stations historiques confirmées et une nouvelle découverte. Total 15 individus. Les mises en eau futures peuvent générer de nouveaux habitats favorables.
L'avifaune patrimoniale nicheuse du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	2015 - LPO	20 espèces de la Directive Oiseaux étudiées (effectifs, analyse des actions DOCOB, préconisations de gestion...) Définition d'espèces prioritaires et d'espèces indicatrices de la qualité des milieux.
Inventaire des invertébrés des massifs forestiers Sud de Starsbourg	2015 - Strasbourg Eurométropole – Entomologistes	Les espèces visées sont difficiles à trouver. Prospections avec résultats variables selon les espèces. Observation de l'Ecaille chinée et du Grand Capricorne.

Des actions de communication pour informer et sensibiliser

Pour mieux faire connaître le site Natura 2000, trois outils sont mis en place et réalisés par la Région : la plaquette de présentation du site Natura 2000, les lettres d'information, et des articles sur le site internet de la Région. Ces outils sont complétés par des actions de communication réalisées par des partenaires dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Projet de communication	Type de support	Public visé	Objectifs	Date de réalisation
Actions réalisées par la Région				
Plaquette d'information	Papier Plaquette A3 avec fiches par acteurs, territoires et outils	Tout public Membres du copil	Présentation du site Natura 2000 à l'ensemble des acteurs : situation, habitats – espèces, enjeux, informations pratiques, ainsi que les territoires, les acteurs et les outils Témoignages d'acteurs sur chacune des fiches et nombreuses illustrations	2010
Lettre d'information du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	Papier et informatique Lettre diffusée par courrier et mail n°1- 2 pages, n°2 - 4 pages	Membres du copil Acteurs du territoire	Information régulière sur l'actualité du site Rhin Ried Bruch : agenda, actions menées, chiffres clés, zoom sur une espèce ou un territoire	Lettre n°1 – sept. 2013 Lettre n°2 – oct. 2014
Pages internet du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch	Informatique Pages relatives au site Natura 2000 sur le site internet de la Région	Tout public	Information et actualités du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch Téléchargement de la plaquette et des lettres d'information	2012
Actions réalisées par des partenaires dans le cadre de l'animation Natura 2000				
Plan de gestion de la fréquentation dans le Ried de l'III (réalisé par la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace centrale et la LPO)	Multi supports : Rapport écrit, panneaux d'information, plaquette, animation	Elus locaux, praticiens d'activités de loisirs sur les prairies	Démarche globale avec concertation des acteurs, élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation, actions réglementaires pour limiter les accès de sensibilisation, sensibilisation (maraudage)	2010-2014
Sorties de terrain – animations pour les exploitants agricoles (réalisées par la LPO)	Plusieurs sorties de terrain animées chaque année sur le Ried de l'III	Exploitants ayant souscrit des MAE	Sensibiliser les exploitants aux modes de gestion des prairies favorables à Natura 2000, observation d'espèces, échanges et discussions sur les MAE.	2012-2013-2014

Plaquette d'information



Lettre d'info n°1 - 2013



Lettre d'info n°2 - 2014



4. Des outils contractuels pour mettre en œuvre le DOCOB

La politique Natura 2000 développée en France est basée sur un mode contractuel (chartes et contrats Natura 2000). Pour la mise en œuvre du DOCOB, les outils contractuels développés sont :

- la charte Natura 2000, qui correspond à des engagements sur de bonnes pratiques afin de conserver les habitats et les espèces du site ;
- le contrat Natura 2000, qui permet de mener des actions de restauration ou d'entretien des milieux : le contrat agricole (MAEC), le contrat forestier et le contrat ni agricole ni forestier.

Quelques chiffres
16 engagements dans la charte Natura 2000
5 ans : durée d'une charte

La Charte Natura 2000 Rhin Ried Bruch : pour de bonnes pratiques de gestion des milieux

La Charte du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch a été définie dans le DOCOB en 2007. Elle comporte 16 engagements de bonnes pratiques pour la gestion des milieux en lien avec le DOCOB. Depuis des modifications y ont été apportées, notamment lors du Copil Natura 2000 Rhin Ried Bruch de 2012.

Les 16 engagements de la Charte du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch

Gestion forestière	Conserver et favoriser les essences locales des boisements existants au bord cours d'eau (toutes forêts) Favoriser les essences locales et diminuer la part des essences allochtones (Forêts publiques) Ne pas augmenter la part des essences allochtones (Forêts privées soumises à plan simple de gestion) Limiter la surface des coupes rases (toutes propriétés de surface d'au moins 2 ha d'un seul tenant)
Gestion des milieux ouverts	Ne pas déposer de déchets d'exploitation des bois et ne pas débarder (Toutes forêts) Interdiction de l'emploi des produits phytocides sauf lutte contre les espèces invasives (Forêts publiques) Maintenir les éléments paysagers existants : bosquets, haies, talus Maintenir les prairies permanentes Maintenir les caractéristiques et la micro topographie des prairies humides Gérer les digues du Rhin en favorisant la biodiversité
Gestion des milieux aquatiques	Préserver la qualité de l'eau en maintenant des zones tampons Préserver le débit d'étiage en limitant les pompages à proximité des cours d'eau Maintenir les roselières, cariçaies, mégaphorbiaies (plans d'eau, berges des cours d'eau, zones humides) Préserver les zones humides en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement Limiter les dérangements de la faune lors de travaux sur les cours d'eau, les berges et les roselières
Activités de sports et de loisirs	Informier et assurer la concertation relative aux projets de loisirs

La charte Natura 2000 constitue un outil du DOCOB, qui permet aux titulaires de droits réels et personnels de terrains situés dans un site de marquer leur engagement en faveur de Natura 2000 en assurant une gestion durable des milieux naturels et compatible avec les objectifs du DOCOB.

Ainsi, les propriétaires et les exploitants des parcelles situées dans les sites Natura 2000 ont la possibilité de signer une charte Natura 2000.

La signature de la charte Natura 2000 permet de bénéficier de l'exonération partielle de la taxe foncière sur les parcelles contractualisées pour la durée de l'engagement (5 ans). Tous les engagements de la charte devront être respectés et pourront être contrôlés par l'administration.

➤ Signature de la charte Natura 2000 par le propriétaire sur une ou plusieurs parcelles	➤ Respect des 16 engagements de la charte pendant 5 ans	➤ Exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti pour le propriétaire
---	---	---

Les contrats Natura 2000 Rhin Ried Bruch : pour des actions de restauration des milieux

Tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles situées dans le site Natura 2000 (ZSC ou ZPS) a la possibilité de signer un contrat Natura 2000. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations définies par le DOCOB, portant sur la conservation et le rétablissement de l'état de conservation des milieux naturels et des espèces ayant justifié la création du site Natura 2000.

Contrairement à la Charte, les actions réalisées dans le cadre d'un contrat ont un coût financier, qui donne lieu à une contrepartie financière. Le financement est assuré par les fonds européens et l'Etat, et peut aller jusqu'à 100% du coût du contrat. La durée d'un contrat est généralement de 5 ans, sauf pour les îlots de sénescence. Le contrat peut concerner des travaux mais aussi des actions d'entretien des milieux.

Quelques chiffres
21 contrats type prévus dans le DOCOB
100 % de financement pour un contrat Natura 2000

Contrats prévus dans le DOCOB	Code contrat	Code Fiche action
Contrats forestiers		
Création / restauration de clairières	F1	MO1/MO2/Mo3
Création / restauration de mares intra-forestières	F2	MA5
Favoriser un sous-étage diversifié	F3	MF1/MT2
Diversification et structuration des ripisylves	F4	MF4 / MT2
Création de ripisylves	F5	MF5/MT2
Réduction de l'impact de la desserte forestière	F6	MA12
Création d'îlots de sénescence / bois sénescents	F7	MF3
Réalisation de panneaux d'information	F8	ML1
Contrats ni agricoles ni forestiers		
Restauration / entretien mares à amphibiens	E1	MA1
Création de mares à amphibiens	E2	MA5
Restauration de bras secondaires et de bras morts	E3	MA5
Préservation / redynamisation des roselières et des cariçaies	E4	MA7
Gestion des marais calcaires à Cladium	E5	MA7
Restauration de la diversité physique et morphologique des cours d'eau	E6	MA10, MA4
Diversification / restructuration des ripisylves dégradées	E7	MF4
Replantation de ripisylves	E8	MF5
Gestion des saules têtards	E9	MF7
Préservation des populations de Castor	E10	/
Restauration de milieux ouverts embroussaillés	E11	MO1, MO2
Entretien de milieux ouverts à vocation conservatoire	E12	MO3, MO4 , MO5
Lutter contre l'invasion des milieux par les espèces indésirables	E13	MT2

Les étapes de montage d'un contrat Natura 2000

Les contrats sont préparés par la structure animatrice. Pour le site Rhin Ried Bruch, la Région prépare les contrats avec l'appui des partenaires de l'animation et la DDT, instructeur du contrat Natura 2000 pour le compte des fonds européens. Une rencontre du propriétaire et une visite de terrain sont systématiquement réalisées afin de monter le projet :

- identification du site et du propriétaire
- vérification de la localisation en ZSC ou ZPS,
- correspondance aux objectifs du DOCOB (fiches actions, contrats du DOCOB)
- habitats et espèces visés par le contrat,
- définition des actions à mener et des éventuelles autorisations à obtenir (Loi sur l'eau...),
- plan des travaux,

- évaluation financière des travaux,
- calendrier de mise en œuvre...

Puis le contrat est déposé officiellement par le propriétaire pour instruction auprès de la DDT. Sa réalisation peut être contrôlée, et le paiement du contrat n'intervient qu'une fois le projet réalisé sur justification des dépenses.

Les étapes du dépôt d'un contrat Natura 2000

➤ PROJET	➤ DEMANDE	➤ REALISATION	➤ PAIEMENT
Définition du projet dans le cadre de l'animation Natura 2000 (Région) : correspondance au DOCOB, sortie de terrain...	Dépôt de la demande de contrat Natura 2000, instruction et validation de la demande en DDT. Financement FEADER / Etat.	Réalisation des travaux du contrat Natura 2000 par le propriétaire, possibilité de contrôles de l'Agence de services et de paiements	Paiement du contrat Natura 2000 une fois les travaux finis sur justificatifs (demande de paiement)

Sur les zones à vocation agricole, le contrat prend la forme des mesures agro-environnementales et climatiques. Les contrats MAEC correspondent à des cahiers de charges très précis définis dans le cadre de la politique agro-environnementale au niveau national. Les MAEC ne peuvent être souscrites que dans le cadre d'un projet agro-environnemental déposé par un opérateur sur un territoire donné, projet qui doit répondre à certains critères et doit être validé par une Commission régionale agro-environnementale et climatique.

Les étapes de la mise en œuvre d'une MAEC

➤ PAEC	➤ ANIMATION	➤ SOUSCRIPTION	➤ INSTRUCTION	➤ REALISATION	➤ PAIEMENT
Définition des mesures et des zonages sur un périmètre par un opérateur, puis validation en Commission agro-environnementale et climatique	Animation auprès de l'exploitant pour le choix pour chaque parcelle de la mesure souscrite Ex : retard de fauche, absence de fertilisation...	Dépôt des demandes au 15 mai sous Télépac validant l'engagement de l'exploitant	Vérification de l'éligibilité de la demande de MAEC, validation définitive du dossier MAE de l'exploitant	Mise en œuvre de la mesure pendant 5 ans, avec contrôles de l'Agence de Services et de Paiement	Indemnisation annuelle de l'exploitant liée au manque à gagner lié à cette pratique

Sortie de terrain sur projets de contrats - Réserve chasse et faune sauvage des îles du Rhin

Crédits photo Région



Marquage d'un arbre Contrat à Gerstheim Ilot de sénescence

Crédits photo CRPF



Sortie avec les exploitants agricoles dans le cadre des MAE organisée par Région et LPO

Crédits photo Région



Autres actions permettant de réaliser les objectifs du DOCOB Rhin Ried Bruch

La mise en œuvre du DOCOB repose beaucoup sur l'élaboration de chartes et de contrats, mais il y a aussi beaucoup d'actions menées par d'autres politiques qui concurrencent également à la mise en œuvre du DOCOB.

Politiques environnementales	Actions de ces politiques répondant aux enjeux du DOCOB
Actions de restauration sur les milieux naturels	
La politique régionale trame verte et bleue	Soutien d'action visant à la préservation des milieux (restauration de frayères à poissons, plantation de haies...) sur le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch
La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique	le site Natura 2000 est inscrit comme noyau de biodiversité
Les actions dans le cadre de RAMSAR	Zone RAMSAR côté français = périmètre Natura 2000 bande rhénane
Les projets de renaturation sur le Rhin	Actions sur la bande rhénane prévues au DOCOB (renaturation des îles du Rhin en Petite Camargue, restauration de l'Altwasser à Marckolsheim...),
Les acquisitions foncières de milieux naturels remarquables	Acquisitions foncières dans le site Natura 2000 notamment dans le Ried centre Alsace (Conservatoire des sites alsaciens)
La gestion forestière des forêts domaniales	Actions de gestion forestière adaptées aux enjeux (ONF)
Les Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLANS)	Actions de préservation menées dans le cadre des Gerplans sur les communes de la bande rhénane haut-rhinoise
Protections réglementaires : les réserves naturelles	
La gestion des sept Réserves naturelles nationales (RNN) de la bande rhénane	Actions de gestion des milieux et espèces prévues aux plans de gestion des réserves (Seltz Munschausen, Offendorf, Strasbourg-Rohrschollen, Strasbourg-Neuhof, Erstein, Rhinau, Petite Camargue alsacienne)
La gestion de la Réserve de chasse et de faune sauvage des Iles du Rhin	Action du plan de gestion, mise en œuvre de contrats Natura 2000 (ONCFS pour le 67, DDT68)
La gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) de l'Illwald à Sélestat	Gestion forestière adaptée correspondant aux objectifs du DOCOB, contrats Natura 2000 (Ville de Sélestat)
Les projets européens Interreg et Life	Actions de redynamisation des bras-morts du Rhin, de mise en œuvre d'actions de protection... (Life bande rhénane, Interreg Vieux Rhin, Life Rohrschollen, plus récemment Interreg Rhinature...)
Autres protections / démarches réglementaires	
La gestion de 8 Arrêtés de protection de biotope (APB)	Suivi et actions de protection des milieux (Bruch de l'Andlau, Plan d'eau de Plobsheim, roselière de Roeschwoog, etc)
Les politiques de préservation des espèces menacées (Plans nationaux et régionaux d'action PNA / PRA)	Actions portant sur des espèces classées à l'annexe II de la Directive Habitats et à l'annexe I de la Directive Oiseaux : amélioration des connaissances, actions de préservation... (notamment PRA Sonneur à ventre jaune, PRA Chiroptères, PRA Odonates...)
La Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)	Projet de création d'aires protégées dans le site Natura 2000 (Ried d'Erstein...)
Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Maîtrise foncière par le Département / commune et gestion
Actions de gestion des milieux aquatiques	
Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) III Nappe Rhin	Actions sur les milieux aquatiques de la plaine inondable d'Alsace (Rieds et bande rhénane), préservation de la ressource en eau
La gestion de l'III d'Erstein à Illhausern	Secteur d'intervention situé dans le site Natura 2000 (Ried de l'III) : actions de re-méandrage, création de ripisylves, gestion des embâcles...
Les actions de gestion des abords du Rhin canalisé	Actions de gestion autour des centrales hydro-électriques, et des digues du Rhin (EDF, Voies navigables de France...)
La restauration des cours d'eau	Projets suivis / financés par l'Agence de l'eau Rhin Meuse, les Conseils départementaux, le SDEA..)
Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	
Animations réalisées par les structures d'éducation à l'environnement	Nombreuses animation ayant lieu sur le site Natura 2000 par le CINE de Mittersholtz, le CINE du Delta de la Sauer, la Petite Camargue Alsacienne
Sentiers nature, projets d'écotourisme	Sentier nature à Sélestat, projet Interreg Rhin vivant, projets soutenus par la politique régionale de l'écotourisme

5. Bilan de chartes et contrats 2009-2015

Une évolution positive avec plus de contrats et de chartes signés

Le bilan global des actions sur le site Rhin Ried Bruch est aujourd'hui d'environ 5791 ha de surfaces qui bénéficient d'une charte ou d'un contrat Natura 2000 (4359 ha en charte, 64 ha en contrat et 1369 ha en contrat agricole ou MAEC). Le bilan des actions 2009-2015 montre une évolution positive du nombre de contrats et de chartes Natura 2000 jusqu'en 2013 (20 contrats, 39 chartes). Cette évolution est due au développement progressif des démarches d'animation menées par la Région avec des partenaires, de plus en plus impliqués (ONF, CRPF, Eurométropole, LPO, CD67...).

En 2014 et 2015, l'instruction par l'Etat des contrats (hors MAE) s'est arrêtée en raison du changement de programme FEADER et du transfert de l'autorité de gestion des fonds européens de l'Etat aux régions. Mais les dossiers préparés en 2014 et 2015 pourront être instruits en 2016.

Quelques chiffres

39 chartes signées
20 contrats signés
4311 ha sous charte
63 ha sous contrat
1528 ha sous MAEC
5791 ha au total engagés en Natura 2000

Chartes et contrats Natura 2000 souscrits de 2009 à 2015

Année	Nombre		Surfaces souscrites (ha)	
	Contrats hors MAEC	Chartes	Contrats hors MAEC	Chartes
2009	/	4	/	48
2010	/	5	/	595
2011	5	3	10	9
2012	7	10	6	1373
2013	8	10	47	1023
2014	/	4	/	1311
2015	/	0	/	/
Total	20	39	63	4359

Des chartes signées par les communes sur le site Rhin Ried Bruch

Après de premières chartes signées essentiellement en forêt domaniale, puis sur des propriétés EDF, ce sont les communes qui ont signé le plus de chartes ces dernières années, grâce à l'implication des partenaires qui les ont aidé à préparer les dossiers comme l'ONF, le CRPF, et le CSA. A noter que 2 propriétaires particuliers ont également signé des chartes.

Les chartes signées sur le site Natura 2000 Rhin Ried Bruch de 2009 à 2015

Chartes signées par des communes (16 chartes)	Chartes signées par l'ONF (forêts domaniales) (10 chartes)	Chartes signées par d'autres propriétaires (9 chartes)
Fort Louis Roeschwoog Saint Louis (Blotzheim), Saint Louis-Bartenheim (Blotzheim) Beinheim, Rhinau, Dalhunden, Neuhaeusel, Auenheim (2 chartes) Strasbourg (3 chartes) Mothern Muttersholtz Erstein	Sélestat Beinheim, Baltzenheim, Brisach Daubensand Schoenau Marckolsheim Lauterbourg Offendorf Honau Stattmatten	Sélestat (Région + 2 particuliers) Muttersholtz (Région) Saint-Louis (Région) Grand canal d'Alsace (EDF), Niffer-Petit Landau (EDF) Roeschwoog (CSA) Saint-Louis (CSA)

Les MAEC : des pratiques agricoles plus favorables aux habitats et espèces Natura 2000

L'agriculteur s'engage à des pratiques favorables à la biodiversité des prairies : retards de fauche, baisse de fertilisation.... en contrepartie d'une indemnisation calculée en fonction des contraintes liées à ces pratiques.

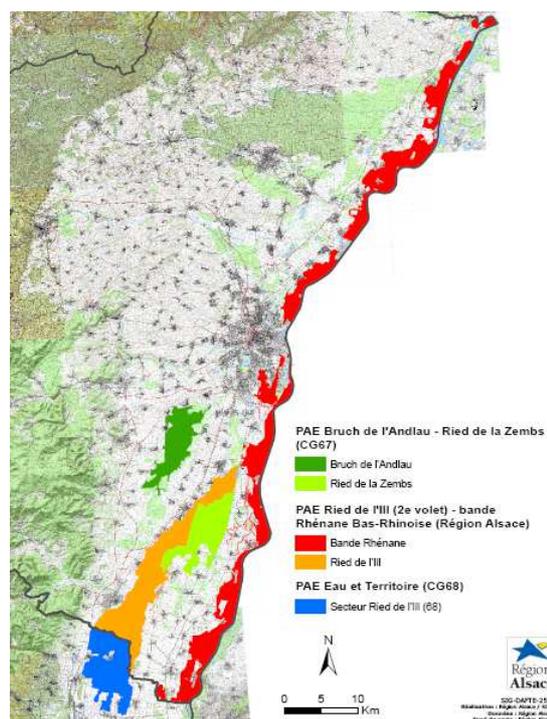
Engagement de l'exploitant avec des pratiques favorables aux habitats et espèces Natura 2000	Indemnisation de la perte financière liée à la contrainte pour l'exploitant
Fauche tardive Fauche à des périodes définies / espèces Absence ou limitation de la fertilisation Bandes non fauchées Remise en état prairie après inondation Reconversion de cultures en prairies	Rémunération annuelle correspondant à la somme des indemnisations de chaque contrainte, variant entre 100 € et 450 € par hectare et par an

Les MAEC sont l'une des actions phares à mettre en place sur un site Natura 2000 pour préserver les prairies, et la faune et la flore associées.

Pour mémoire la Région avait initié les premières mesures agro-environnementales sur le Ried de l'III en 1990. Les mesures agro-environnementales ont été renouvelées à plusieurs reprises sur le site Natura 2000 via des animations importantes réalisées par la Région et le Conseil départemental du Bas-Rhin :

- 2009 : renouvellement Ried de l'III 67 (Région),
- 2010 : renouvellement Bruch de l'Andlau, Ried de la Zembs (CD67), reconduction Ried de l'III, nouveaux contrats sur la bande rhénane (Région)
- 2014 : renouvellement Ried de l'III 67 (Région)
- 2015 : renouvellement de tous les contrats (Région et CD67).

En 2015, la Région est animatrice des MAEC sur les secteurs du Ried de l'III bas-rhinois et haut-rhinois et de la bande rhénane bas-rhinoise, et le Conseil départemental du Bas-Rhin sur la partie Bruch de l'Andlau, Ried de la Zembs et du Dachsbach.



La Région et le Conseil départemental du Bas-Rhin sont responsables du montage des cahiers des charges des mesures proposées sur ces territoires et de l'animation auprès des exploitants concernés pour les inciter à souscrire des contrats MAEC. Pour 2015 le Ried de l'III haut-rhinois (DOCOB en cours d'élaboration par la DREAL) a été ajouté au PAEC Ried III et bande rhénane animé par la Région, afin d'avoir une harmonisation des mesures proposées sur le Ried de l'III.

Région et Département du Bas-Rhin opérateurs de PAEC en 2015 sur le site Natura 2000			
Les PAEC du site Natura 2000	PAEC Ried III Bande rhénane	PAEC Bruch de l'Andlau Ried de la Zembs	Total site Natura 2000
Opérateur du PAEC	Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine	Conseil Départemental du Bas-Rhin	
Périmètre du PAEC	Ried ill 67-68, bande rhénane 67	Bruch Andlau, Ried Zembs Ried Dachsbach (périmètre PAEC un peu plus large que Natura 2000)	
Communes concernées	71 communes	38 communes	102 communes
Surface du périmètre	32 928 ha	8017 ha	40 945 ha
Surface en prairies	3505	2031 ha	5536 ha
Surface de prairies permanentes	3027 ha	1789 ha	4816 ha
% prairies permanentes / surface en prairie	86 %	88 %	87%

Des enjeux forts pour les contrats agricoles (MAEC) du site Rhin Ried Bruch

Les mesures agro-environnementales permettent le maintien et l'amélioration des prairies qui abritent de nombreux habitats et espèces Natura 2000. Il s'agit de l'un des enjeux les plus importants du DOCOB, car les milieux ouverts agricoles sont les plus menacés. Les mesures proposées ont été adaptées au nouveau cadre national et européen avec deux nouvelles mesures proposées suite à la disparition de la mesure la plus souscrite : la gestion des zones humides (réservée aux éleveurs) et la gestion des zones inondables (uniquement dans le Ried de l'III). Les mesures de fauche tardive des prairies pour préserver l'avifaune et les papillons étaient inchangées. Toutes les mesures incluent des bandes non fauchées servant de refuge à la faune après la fauche de la prairie.

Les enjeux des PAEC sur le site Rhin Ried Bruch en 2015 (Ried de l'III – bande rhénane et Bruch de l'Andlau – Ried de la Zembs)	
Enjeux	Objectifs
ENJEU 1. Préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour des prairies à haute valeur écologique	
Maintenir les habitats prairiaux et favoriser leur reconquête (4 habitats prairiaux 6510, 6210, 6410, 6430)	Maintenir ou rétablir des pratiques favorables à la préservation de ces habitats (absence de fertilisation, dates de fauche tardives, bandes non fauchées) avec des mesures adaptées
Conserver les espèces d'intérêt communautaire, notamment Azuré des paluds, Azuré de la Sanguisorbe, et le Courlis cendré	Mise en œuvre de mesures compatibles avec les cycles biologiques des papillons et de l'avifaune (dates de fauche spécifiques, fertilisation adaptée, bandes non fauchées)
ENJEU 2. Maintenir ou reconquérir une pratique extensive des prairies en zone humide / inondée pour garantir le maintien des surfaces en prairies et leur biodiversité	
Maintien des prairies, pour préserver la biodiversité et soutenir l'utilisation de l'herbe dans l'exploitation, notamment les prairies maigres de fauche (6510)	Mesure proposée pour les éleveurs correspondant à une pratique extensive compatible avec les habitats et avec une utilisation de l'herbe (date de fauche légèrement retardée, fertilisation limitée, bandes non fauchées, plan de gestion des éléments paysagers)
Maintien des prairies en zones inondées notamment les prairies maigres de fauche (6510)	Mesure spécifique proposée dans le Ried de l'III uniquement dans les zones fréquemment inondées (remise en état prairies, bandes non fauchées)
Création de nouvelles surfaces en herbe	Mesure de reconversion des terres cultivées en prairies

Un engagement important des exploitants malgré le contexte national des MAEC

L'animation 2015 des MAEC auprès des exploitants a été complexe en raison de la réforme de la PAC, avec des cahiers des charges MAEC non finalisés et la baisse des indemnités. Ainsi les exploitants se voyaient proposer de nouvelles mesures moins attractives et moins rémunérées, sans avoir encore été indemnisés de leur engagement de 2014.

Les PAEC du site Natura 2000	PAEC Ried III Bande rhénane	PAEC Bruch de l'Andllau Ried de la Zembs	Total site Natura 2000
Exploitants concernés	1000	340	1340 exploitants
Nombre de mesures	14	8	22 mesures
Réunions d'information	6	2	8 réunions
Présence aux réunions	208	70	278 exploitants présents
RDV avec les exploitants	87	108	195 RDV individuels
Dossiers MAEC déposés	144	88	232 dossiers
Eleveurs engagés	50	26	76 éleveurs

En 2015 le renouvellement des contrats a permis d'avoir 1528 ha souscrits sur le site Natura 2000. Les dossiers non encore instruits en DDT donc ces chiffres sont provisoires.

Surfaces 2015 MAEC sur site Natura 2000 (ha)	Contrats papillons	Contrats avifaune (fauche 01.07 et 01.09)	Contrats prairies humides / inondées	Reconversion en prairie	Total
Ried 67 - bande rhénane	135	360	642	2	1139
Bruch –Zembs - Dachsbach	132	257	/		389
Total	322	583	629		1528

6. Zoom sur le bilan du PAEC Ried de l'III et bande rhénane

Une animation concertée et réalisée sur tout le territoire

L'élaboration des mesures MAEC 2015 a été réalisée en concertation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et de nombreux partenaires comme les services de l'Etat, la LPO et la Chambre d'agriculture. L'animation du PAEC Ried de l'III et bande rhénane a été menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Plus de 200 exploitants ont participé aux réunions d'information organisées fin mars dans 6 communes (Benfeld, Sélestat, Offendorf, Beinheim, Rhinau, Illhausern). Des rendez-vous individuels avec les exploitants permettent de définir avec eux les mesures à contractualiser selon la localisation des parcelles (zonages spécifiques aux mesures), et adaptées à leur statut (éleveur ou non-éleveur). Jusqu'au 15 juin près de 90 rendez-vous individuels ont eu lieu, complétés par des rendez-vous téléphoniques.

Bilan de l'animation du PAEC Ried III et bande rhénane 2015-2020 (Ried III 67 + 68 et bande rhénane)	Nombre d'exploitants en 2015
Exploitants informés par courrier	1000
Exploitants présents aux réunions (6 réunions)	208
Exploitants se signalant intéressés	250
Exploitants en rendez-vous	87
Exploitants ayant souscrit (données animation)	144
Total hors Ried III 68 (qui ne fait pas partie du site Natura 2000)	133

Une souscription importante malgré les contraintes nouvelles

Le renouvellement des surfaces a été réalisé à 88 % (1139,89 ha sur 1292 ha). Environ 153 ha de prairies n'ont plus été contractualisés sur le PAEC ; cette baisse prévisible correspond essentiellement à des parcelles qui avaient la mesure de base "Gestion extensive". La mesure de base "Gestion des zones humides", est la plus souscrite (388 ha). Elle comporte notamment comme engagements une fauche à partir du 25 mai et une fertilisation limitée à 50 unités d'azote, et constitue ainsi une valeur ajoutée intéressante pour les prairies maigres de fauche (habitat Natura 2000 majoritaire). Les mesures les moins souscrites sont la mesure "Fauche au 1er septembre" proposée sur un habitat Natura 2000 très localisé sur le territoire et la mesure "Reconversion en prairie" (moins de 2 ha).

Quelques chiffres
Dans le Ried de l'III et la bande
rhénane :

1140 ha en MAEC (hors 68)
88% de renouvellement
133 exploitants engagés

Mesures du PAEC Ried III et bande rhénane 2015-2020 (hors Ried III 68)	Codes mesures	Surface (ha)	% mesures / total	Coût (€)
Gestion des zones humides - 182 €/ha/an	AL 2RIB ZH16	388,45	34	70 698
Fauche au 1er juillet - 312 €/ha/an	AL 2RIB HE13	201,24	18	62 787
Zones inondées - 100 €/ha/an	AL 2RIB PI11	189,49	17	18 949
fauche au 1er juillet en zones inondées - 349 €/ha/an	AL 2RIB PI13	73,63	6	25 697
Zones inondées sans fertilisation - 138 €/ha/an	AL 2RIB PI12	64,25	6	8 867
fauche au 1er juillet en zones humides - 417 €/ha/an	AL 2RIB ZH15	51,33	5	21 405
Mesure papillon en zones inondées - 335 €/ha/an	AL 2RIB PP23	60,59	5	20 298
Mesure papillon en zones humides fertilisation limitée - 331 €/ha/an	AL 2RIB PP13	52,83	5	17 487
Fauche au 1er septembre en zones humides - 432 €/ha/an	AL 2RIB PM12	27,86	2	12 036
Mesure papillon - 297 €/ha/an	AL 2RIB PP22	15,57	1	4 624
Mesure papillon en zones humides sans fertilisation - 369 €/ha/an	AL 2RIB PP12	6,78	1	2 502
Fauche au 1er septembre en zones inondées - 349 €/ha/an	AL 2RIB PM13	5,53	0	1 930
Reconversion - 450 €/ha/an	AL 2RIB HE15	1,9	0	855
Fauche au 1er septembre - 312 €/ha/an	AL 2RIB PM11	0,44	0	137
Total (ha)		1139,89	100	268 270

Des mesures écologiques en augmentation

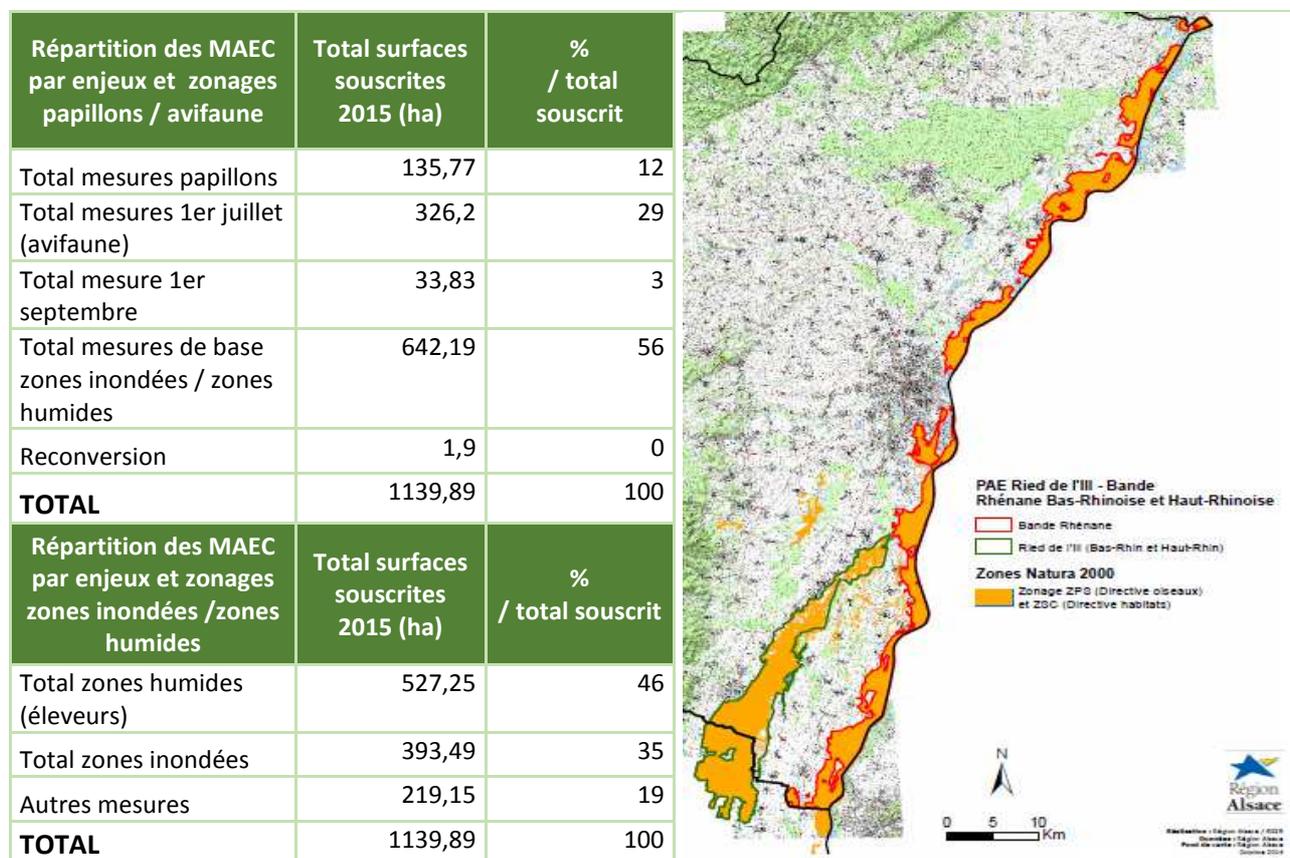
Les mesures écologiques ont également bénéficié d'un report important des contrats de l'ancienne mesure de base, en s'ajoutant aux contrats à visée écologique déjà engagés précédemment. Ainsi la mesure papillon a gagné 91 ha (il y en a 3 fois plus qu'en 2014) et la mesure Fauche au 1er juillet 42 ha (+14%).

Les exploitants qui avaient l'ancienne mesure « gestion extensive » se sont reportés vers les mesures "gestion des zones humides" (éleveurs) ou "gestion des zones inondées", qui représentent ensemble 56 % des contrats. Bien que plus contraignantes et moins rémunérées, ces mesures les ont malgré tout intéressés car elles étaient compatibles avec leur gestion de l'exploitation.

Le succès de la mesure spécifique aux éleveurs

La mesure "Gestion des zones humides" réservée aux éleveurs et ses déclinaisons (5 mesures au total), qui étaient nouvelles sur le territoire, ont été bien souscrites : 527 ha, soit presque la moitié des contrats du PAEC, sont dans cette catégorie. Ces contrats mobilisent l'engagement unitaire Herbe 13, qui inclut un plan de gestion des éléments paysagers ; au total 50 éleveurs sont engagés dans un plan de gestion des éléments paysagers.

Au final sur le site Natura 2000 (hors Ried Ill 68), 133 exploitants ont souscrit contre 168 en 2014. Le budget des MAEC, évalué à 269 000€/an, est financé par le FEADER et l'Etat.



Des mesures à suivre et à évaluer sur la durée

L'animation du PAEC est terminée mais le processus se poursuit :

- Instruction des dossiers en 2016 par la DDT : vérification des mesures et des zonages, validation des contrats, envoi des notices de chaque mesure, contrôles éventuels...,
- Plans de gestion des éléments paysagers pour les éleveurs : suivi et animation,
- Bandes non fauchées : cartographies des zones de mise en défens à mettre à jour, et suivi,
- Evaluation de la mise en œuvre des mesures et de leur efficacité (études à mener dans la suite des études de 2013).